

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 3 MARS 2020

### sous la Présidence de M. François TACQUARD

L'an deux mille vingt, le 3 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales en date du 27 février 2020.

Conseillers en fonction : 36  
Conseillers présents : 27  
Conseillers absents : 9 dont 4 avec procuration  
Nombre de votants : 31

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Annick LUTENBACHER, M. Michel BRUNN, Mme Michèle JAEGER, M. Freddy GILCK, M. Claude LENDARO, M. Joseph VISIELOFF, M. Didier LOUVET, Mme Michelle JOUHANNET, M. Jean SAUZE.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Joseph VISIELOFF	à	M. Eddie STUTZ
M ; Didier LOUVET	à	Mme Sylviane RIETHMULLER
Mme Michelle JOUHANNET	à	M. Cyrille AST
M. Jean SAUZE	à	Charles WEHRLIN

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gilles STEGER ayant démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire, il ne peut plus siéger au Bureau de la Communauté de Communes.

Une nouvelle désignation a eu lieu à Geishouse et Madame Bernadette HERR a été élue Conseillère communautaire.

Le Président propose d'élire un nouveau membre du Bureau et propose que cela soit le représentant de la Commune de Geishouse, à savoir Madame Bernadette HERR.

Le Conseil de la Communauté de Communes, élit à l'unanimité Madame Bernadette HERR comme nouveau membre du Bureau au lieu et place de Monsieur Gilles STEGER.

### (DEL20\_001) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MNS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

En effet, suite au départ d'un MNS qui ne pourra être remplacé qu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 et du congé maladie d'un autre de nos MNS, le service fonctionne actuellement avec 2 MNS en emploi permanent et à temps plein, secondés par 1 MNS en contrat pour accroissement temporaire d'activité à 15 h mensuelles. Cela n'étant pas suffisant pour assurer un service de qualité aux usagers et maintenir toutes les activités, nous avons dû faire appel à la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, qui s'avère être en capacité de mettre à notre disposition un de leurs MNS.

Le Conseil décide d'approuver de recourir à l'embauche d'un MNS à temps non complet.

**(DEL20\_002) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Il est proposé de créer un poste non-permanent, au titre de l'accroissement temporaire d'activité pour le service technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et à temps non complet (4 h mensuelles). Cela permettra un renfort en ce qui concerne l'entretien de la piscine.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Président à créer un poste non-permanent, au titre de l'accroissement temporaire d'activité pour le service technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et à temps non complet (4 h mensuelles).

**(DEL20\_003) BILAN 2019 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président rappelle qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public, et que ce bilan doit être annexé au compte administratif de même qu'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année.

Le Conseil donne à l'unanimité acte à son Président du bilan de la politique des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2019.

**(DEL20\_004) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS BUDGETAIRES 2019**

Le Vice-Président chargé des Finances et de l'administration générale expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 et l'article L.2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif les résultats de l'exercice antérieur.

Il est proposé au Conseil communautaire, d'autoriser la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 tels qu'ils apparaissent dans le tableau récapitulatif, identiques aux montants présentés dans les projets de budgets pour 2020 soumis aux Commissions réunies.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la reprise anticipée aux budgets 2020 des résultats de l'exercice 2019 tels qu'ils apparaissent dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

**(DEL20\_005) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE ET DU PRODUIT GEMAPI**

Le Conseil vote pour 2020 les taux de fiscalité locale suivants :

Taxes	TAUX 2020
TFB	2,31%
TFNB	4,78%
CFE	27,02%

Il décide d'arrêter pour l'année 2020 le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 25 980 €.

## **(DEL20\_006) REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Le Conseil à compter de 2020 les attributions de compensation aux montants présentés ci-après :

	Montant annuel actuel	Montant annuel à compter de 2020
FELLERING	29 638 €	28 156 €
GEISHOUSE	-12 861 €	-13 504 €
GOLDBACH	-26 476 €	-27 800 €
HUSSEREN	38 101 €	36 196 €
KRUTH	20 122 €	19 116 €
MALMERSPACH	100 051 €	95 048 €
MITZACH	-15 013 €	-15 764 €
MOLLAU	-23 916 €	-25 112 €
MOOSCH	226 355 €	215 037 €
ODEREN	38 708 €	36 773 €
RANSPACH	20 134 €	19 127 €
SAINT-AMARIN	588 417 €	558 996 €
STORCKENSOHN	-10 010 €	-10 511 €
URBES	77 122 €	73 266 €
WILDENSTEIN	-9 974 €	-10 473 €

## **(DEL20\_007) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget principal 2019.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à la majorité avec 3 abstentions d'adopter ce budget.

## **(DEL20\_008) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ENFANCE ET JEUNESSE 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Enfance et Jeunesse 2020.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

## **(DEL20\_009) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Ordures ménagères 2020.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

## **(DEL20\_010) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Eau 2020.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

## **(DEL20\_011) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Assainissement 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_012) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe SPANC 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_013) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE MAIN D'ŒUVRE FORESTIERE 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Main d'œuvre forestière 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_014) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ESPACES D'ENTREPRISES 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Espaces d'Entreprises 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_015) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE PARC ECONOMIQUE DE MALMERSPACH 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Parc économique de Malmerspach 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_016) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAC KLEINAU 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe ZAC KLEINAU 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_017) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SAIC 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe SAIC 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_018) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE GROS ROMAN 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe Gros Roman 2020.  
Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_019) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE HYDRA 2020**

Monsieur Cyrille AST délégué à l'Administration Générale et aux Finances présente l'examen et vote du budget annexe HYDRA 2020.

Le Conseil de la Communauté de Communes décide à l'unanimité d'adopter ce budget.

**(DEL20\_020) CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR STRUCTURER LA RELATION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU PARC DE WESSERLING POUR UNE GESTION COOLABORATIVE DU PARC DE WESSERLING ET NOTAMMENT SUR LE PROJET ECOMUSEAL DU PARC DE WESSERLING**

Afin d'organiser la collaboration d'un des sites majeurs sur la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, comme ce qui existe déjà pour le site du Markstein et du Lac, il est proposé de mettre en place un Comité de Pilotage pour le Parc de Wesserling.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création du comité de pilotage, du comité élargi, du comité d'animation et du comité technique.

**(DEL20\_021) CREATION ET MISE A JOUR DE TARIFS COMMUNAUTAIRES CONCERNANT DES PRODUITS TOURISTIQUES**

Le service tourisme de la CCVSA propose aux habitants et aux touristes différents produits. Il convient de faire évoluer certains tarifs et d'en créer de nouveaux, l'offre de produits à vocation touristique ayant évoluée.

Il approuve à l'unanimité les tarifs de la régie des produits touristiques tels que présentés ci-dessous.

	à l'unité	
<b>CARTE IGN</b>		
N° 3619	12.50 €	
N° 3719		
N° 3620		
N° 3618		
<b>CARTE VELO</b>		
Topo Cyclo	2 €	
Dépliant VTT		
<b>ENCARTS ET GUIDES COMMUNS</b>		
Encart set de table	200 €	
Encart participation salon	100 €	
Chambre d'hôte	45 €	
Chambre d'hôte + Restaurant	65 €	
Camping	50 €	
Restaurant	50 €	
Camping + Restaurant	70 €	
Fermes Auberge	50 €	
Ferme Auberge + Hébergement de groupe	70 €	
Fermes Auberge + Listing hébergement de groupe	65 €	
Hébergement de groupe	50 €	
Listing hébergement de groupe	15 €	
Hôtel	50 €	
Hôtel + Restaurant	70 €	
<b>CARTE DE PECHE</b>		<b>Supplément Maerel</b>
Carte Majeure interfédérale (H)	100 €	170 €
Carte Majeure (H)	80 €	150 €
Carte découverte (F)	35 €	70 €
Carte mineure 12-18 ans	21 €	50 €
Carte découverte – 12 ans	6 €	20 €
Carte hebdomadaire	33 €	-
Carte journalière	18 €	-
Carte journalière étang du Maerel	-	10 €
Carte journalière Brochets étang du Maerel	-	15 €
Carte saison Brochets étang de Maerel	-	50 €
<b>CARTE POSTALE</b>		
Carte postale HVA - CCVSA	1 €	

**(DEL20\_022) DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES PAR LE SM DU MARKSTEIN GRAND-BALLON, DE L'AGAPTW ET LE SM LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN**

Le Conseil décide d'attribuer la subvention exceptionnelle d'investissement de 32 750 € au SM du Markstein Grand Ballon dans le cadre du projet de la maison d'accueil.

Il décide d'attribuer une avance de 30 000 € à l'AGAPTW transformable en subvention exceptionnelle.

Il décide d'attribuer la participation supplémentaire de 25 000 € au SM du Lac de Kruth-Wildenstein pour de l'investissement.

**(DEL20\_023) CHANGEMENT DU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT : MISE EN PLACE DE REGIES DIRECTES AVEC PRESTATIONS**

Monsieur Pierre GUILLEMAIN, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle que les services publics d'eau potable et d'assainissement sur le périmètre communautaire font chacun l'objet actuellement d'une délégation de service public.

Ces deux contrats arrivent à échéance au 31 août 2021.

Trois scénarii ont été proposés par Collectivités Conseils :

- Régie intégrale,
- Régie avec prestations de service,
- Délégation de service public.

Il décide que ces régies avec prestations de service seront créées l'une pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement ;

**(DEL20\_024) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PROLONGATION DU DELAI**

Pierre GUILLEMAIN, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle qu'une subvention a été accordée à 34 propriétaires pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif lors du conseil communautaire du 14 mars 2019.

Suite aux courriers de rappel envoyés aux 16 propriétaires qui n'avaient pas encore effectués les travaux en février 2020, quelques propriétaires nous ont indiqué qu'ils ne pourraient pas effectuer les travaux dans le délai prévu et sollicitaient la Communauté de Communes pour disposer de quelques mois supplémentaires.

Le Conseil décide de prolonger le délai maximum prévu pour réaliser les travaux de six mois : la facture acquittée et le certificat de conformité de l'installation devront être transmis au plus tard le 31 octobre 2020 à la Communauté de Communes

**(DEL20\_025) SIGNATURE DE LA CONVENTION VIGIFONCIER**

La SAFER GRAND EST propose à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin de souscrire à la Convention « Vigifoncier » présentée en annexe.

Il s'agit là pour la SAFER d'apporter à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, un concours technique d'information relative au marché foncier et d'aide à la mise en œuvre et au suivi de la politique foncière de l'intercommunalité.

Le Conseil décide de signer la convention susvisée avec la SAFER, et jointe à la présente délibération, incluant l'accès au logiciel « VIGIFONCIER »